

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2023-25 A

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi trois avril à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 28 mars 2023 qui a été adressée par mail le 28 mars 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Yann PATULA, Céline COLAS (9)

Excusé : Bertrand MONOT donne pouvoir à Isabelle TISSOT (1)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 28/03/2023

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage : 07/04/2023

Nombre de membres votants : 9+1=10

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Vote du budget primitif « commune » 2023

*annule et remplace la délibération 39328-2023-25
suite à une erreur de transcription*

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Madame le Maire expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif « commune » de l'exercice 2023 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	330 896.49 €	330 896.49 €
Fonctionnement	375 406.78 €	375 406.78 €

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 3 avril 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-25 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

